

CENTRE DE GESTION DU DOUBS**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2022**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 30, 33-5, et 39,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°210126 du 12/03/2021 visé le 17/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 2° de l'article 39 de la loi précitée, la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

BEZ Gérard
BONNOT Christophe
CLAUDEL Nicolas
DELVAL Patrick
GAILLARD Philippe
GASPAR Christophe
GRANDCOLIN Yves
GUEMAZI Houda

MOREL Fanny
PAGET Frédéric
PARROD Olivier
PINTUCCI Géraldine
SCHEYER Pierre
SELLOUM Hamid
SERGENT Régis
VANHUYSE Nicolas

Cette liste prend effet au 01/01/2022.

ARTICLE 3 : La présente liste sera transmise à :

- Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous Préfets,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département,

ARTICLE 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 15 décembre 2021

